



Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion du Parc naturel régional des Causses du Quercy
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU SYNDICAT MIXTE

OBJET :

**Action 2026 -
organisation d'un
événement filière
pierre**

**DATE DE LA
CONVOCATION**

7 novembre 2025

DATE D'AFFICHAGE

7 novembre 2025

**NOMBRE DE
DÉLÉGUÉS**

En exercice : 114

Présents : 30

Votants : 48

Voix : 132

L'an deux mille vingt-cinq, le quatre décembre à quatorze heures trente, les membres du Comité syndical se sont réunis à la salle des fêtes de Montfaucon, sous la présidence de Catherine MARLAS, Présidente.

ÉTAIENT PRÉSENTS

Mme. C. MARLAS, conseillère départementale du Lot
Mme A. VACOSSIN, conseillère départementale du Lot
M. V. LABARTHE, conseiller régional d'Occitanie
M. J.C. SAUVIER, président de la Communauté de communes du Pays de Lalbenque-Limogne
M. J.C. FOUCHE, président de CAULVALDOR
M. J. DIETSCH, représentant de la Communauté d'agglomération du Grand Cahors
Mme I. CEPEDE-LASCOSTE, représentante de la Commune d'Alvignac
M. L. BARDON-BILLET, représentant de la Commune de Cajarc
M. P. DELAGOUTTE, représentant de la Commune de Cras
Mme M.J. ELIAS, représentante de la Commune de Gramat
M. J. FOUCHER, représentant de la Commune de Gréalou
M. J. MAZIERO, représentant de la Commune de Lavergne
M. S. CHAMBERT, représentant de la Commune de Le Bastit
M. J.P. LARCHER, représentant de la Commune Les Pechs du Vers
M. M. ORTALO-MAGNE, représentant de la Commune de Limogne-en-Quercy
M. J. COLDEFY, maire de Livernon
M. F. BIROU, représentant de la Commune de Mayrinhac-Lentour
Mme C. MEY-FAU, maire de la Commune de Miers
M. M. LAVERDET, représentant de la Commune de Montfaucon
M. J.M. COLON, représentant de la commune de Promilhanes
M. P. BUGEAU, représentant de la Commune de Puyjourdes
M. D. PARY, représentant de la Commune de Saint-Chels
Mme E. MICHON, représentante de la Commune de Saint-Cirq-Lapopie
Mme B. GABIOT, représentante de la Commune de Saint-Géry/Vers
M. D. CONTE, maire de Saint-Jean-de-Laur
Mme F. COSTELLOE, représentante de la Commune de Saint-Martin-Labouval
Mme C. PRUNET, représentante de la Commune de Saint-Simon
Mme M. DELFOUR, représentante de la Commune de Saint-Sulpice
M. L. CARON, représentant de la Commune de Thémines
M. F. BOULPICANTE, représentant de la Commune de Varaire

ÉTAIENT EXCUSÉS

M. S. BERARD, conseiller régional d'Occitanie, donne pouvoir à M. A. ORTALO-MAGNE
Mme G. LASFARGUES, conseillère régionale d'Occitanie, donne pouvoir à M. V. LABARTHE
Mme M. PIQUE, conseillère régionale d'Occitanie, donne pouvoir à Mme C. MARLAS
M. P. GARRIGUES, conseiller régional d'Occitanie, donne pouvoir à M. J. COLDEFY

M. P. LEWICKI, conseiller départemental du Lot, donne pouvoir à Mme C. PRUNET
Mme N. GINESTET, conseillère départementale du Lot, donne pouvoir à M. F. BOULPICANTE
M. A. TERLIZZI, conseiller départemental du Lot, donne pouvoir à Mme C. MEY-FAU
M. F. DECREMPS, conseiller départemental du Lot, donne pouvoir à Mme E. MICHON
Mme N. MASBOU, représentante de la Communauté de communes du Grand Figeac, donne pouvoir à M. L. BARDON-BILLET
M. F. RATIE, représentant de la Commune de Boussac, donne pouvoir à M. F. BIROU
M. P. SANS, représentant de la Commune de Cambes, donne pouvoir à Mme M. DELFOUR
Mme S. SABRAZAT, représentante de la Commune de Caniac-du-Causse, donne pouvoir à M. P. DELAGOUTTE
M. J.P. BERNARD, représentant de la Commune de Crégols, donne pouvoir à M. J.P. LARCHER
M. E. DUBARRY, maire de la Commune d'Issendolus, donne pouvoir à M. J.C. FOUCHE
Mme L. FERMY, représentante de la Commune de Laburgade, donne pouvoir à M. D. CONTE
M. G. BOUCHER, représentant de la Commune de Lentillac-du-Causse, donne pouvoir à M. J. DIETSCH
M. C. PONS, maire de la Commune de Soulomès, donne pouvoir à M. M. LAVERDET
M. B. GOURAUD, maire de Vaylats, donne pouvoir à M. J.C. SAUVIER
Mme M. CROUZAL, représentante de la Commune de Belmont-Sainte-Foi
Mme D. LENFANT, maire de la Commune de Rocamadour
Mme V. JOURDAN, représentante de la commune de Marcilhac sur Célé

ÉTAIENT ÉGALEMENT PRÉSENTS

M. P. MC NAB, représentant de la Commune Les Pechs du Vers
M. H. FABRIOL, président du Conseil Scientifique et de Prospective du Parc
Mme E. MANELLA, DDT du Lot
Mme R. SOULAYRES, Chambre d'Agriculture du Lot
Mme F. SPRANGERS, représentante de la Commune d'Arcambal
M. V. COUSI, maire de la Commune de Caylus
M. J.C. ROMANO, maire de la Commune de Mouillac
M. N. BRUNET, directeur du Parc naturel régional
Mme C. BALMETTE, responsable de la gestion administrative et financière du Parc naturel régional

L'utilisation de la pierre dans les constructions constitue le paysage remarquable des Causses du Quercy. Que ce soit pour la restauration du bâti ancien ou pour la création de nouveaux aménagements, que ce soit la pierre à bâtir ou la lauze, la pierre est un marqueur fort. Depuis plusieurs années, le Parc et la Chambre de Métiers mènent des actions pour répondre localement à l'objectif de préserver la qualité des paysages mais aussi de développer l'économie locale. Cette démarche concerne de nombreux acteurs (artisans, associations, collectivités, syndicats professionnels, personnes en formation, en reconversion...). Les deux structures ont mené et mènent encore de nombreuses actions pour répondre localement à l'ensemble des problématiques de la filière pierre : ouverture de microcarrières (carrières patrimoniales), chantiers collectifs, construction de murets contemporains, fiches techniques, création d'un réseau départemental des artisans de la filière pierre...

Le Parc-Géoparc et la Chambre de Métiers du Lot souhaitent poursuivre les actions de développement de la filière pierre et souhaitent organiser un événement à l'attention du grand public et des professionnels pour présenter l'ensemble des actions menées jusqu'à aujourd'hui.

Projet

Organiser un évènement d'une journée sur la filière pierre avec une présentation de l'ensemble des actions menées par le Parc-Géoparc et la Chambre de Métiers du Lot. Les artisans de la filière seront présents à cet évènement pour faire des démonstrations de leur savoir-faire et des ateliers d'initiation. Une ou plusieurs conférences seront organisées pour le grand public et pour les professionnels. La CMA Formation présentera également les formations en lien avec la filière pierre.

Lieu : écomusée de Cuzals (Département du Lot), à Sauliac-sur-Célé

Cible : grand public avec un temps consacré aux professionnels de la filière pierre

Période : 1^{er} semestre 2027

Partenaires : CAUE du Lot, services patrimoine des EPCI du Lot, Département du Lot, Région Occitanie, Association Lauziers Couvreurs, Association des Bâisseurs Pierre Sèche, UDAP du Lot...

Budget prévisionnel

Les dépenses pour un montant de 14 000 € sont les suivantes :

Location chapiteaux	4 500
Supports de communication : affiches et flyers – graphisme et impression	1 400
Encarts presse	400
Réseaux sociaux	200
Conférences	500
Ateliers d'initiation restauration murets pierre sèche	1 000
Ateliers d'initiation gravure / sculpture...	1 000
Appui Chambre de métiers et de l'artisanat	3 000
Coordination Parc	2 000

Plan de financement prévisionnel :

DREAL Occitanie : 6 000 €

Région Occitanie : 5 000 €

Syndicat mixte du Parc : 3 000 €

Le Comité syndical, à l'unanimité, valide l'action ci-dessus, autorise la Présidente à solliciter les financements correspondants et à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette action.

**La Présidente
Catherine MARLAS**